

DÉCISION DU DIRECTEUR

Numéro 591/2022

Pétitionnaire : Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur
Nature de la demande : Dispositif Gardes Régionales Forestières 2023
Localisation : Parc national de Port-Cros
Dossier suivi par : Yann Corbobesse yann.corbobesse@portcros-parcnational.fr et Giulia Azzolini giulia.azzolini@portcros-parcnational.fr

Le directeur de l'établissement public du Parc national de Port-Cros,

VU la création par la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur du dispositif « Guerre du feu »

CONSIDÉRANT que le Parc national de Port-Cros souhaite poursuivre les actions en faveur de la préservation des milieux naturels et de prévention des risques incendies

DÉCIDE

de solliciter le soutien financier de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant de 100 880 € pour le financement du dispositif Gardes Régionales Forestières 2023.

Fait à Hyères, le 14/12/2022

Le directeur,



Marc DUNCOMBE